

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Convention de partenariat liant le Département des Bouches-du-Rhône et
l'association entreprises 13 pour l'emploi (UPE 13)**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion Professionnelle et Sociale, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association entreprises 13 pour l'emploi (UPE 13). L'action relève de l'accompagnement socio professionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

Le partenariat entre l'association 13 pour l'Emploi (UPE13) et le Département propose une série d'actions en faveur de l'emploi telle que la place-pro.com, le Forum des entrepreneurs, les Clubs experts, le Forum de l'emploi.

L'UPE 13 propose également l'action « Lab'Emploi ». Ce dispositif partenarial consiste à accompagner les entreprises locales dans leurs processus de recrutement à Aubagne et Salon-de-Provence et de développement sur d'autres territoires du département. Un objectif de 15 placements de BRSA en emploi durable a ainsi été fixé.

L'emploi durable sera constaté dès lors que les BRSA accèdent à :

- un CDI ou un CDD d'une durée supérieure ou égale à 6 mois et correspondant à un temps de travail hebdomadaire d'au moins un mi-temps ;
- une activité professionnelle rémunérée régulière d'une durée cumulée de 610 heures sur 6 mois (Intérim, contrats saisonniers..) ;
- une formation qualifiante permettant l'accès au marché du travail dans la limite de 10% du total des sorties positives du dispositif.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan du 01/11/2016 au 31/10/2017:

- 95 % des 578 offres d'emplois recueillies sur le portail de recrutement de La Place Pro concerne le territoire des Bouches-du-Rhône ;
- 91 offres relèvent du dispositif Lab'Emploi (Territoires Aubagnais et Salonnais) ;
- 192 entreprises ont utilisé le dispositif Lab'Emploi depuis sa création sur les 2 territoires : 3930 candidatures reçues dont 621 concernent l'emploi. 110 candidatures sur le territoire Salonnais dont l'action n'a démarré qu'en février 2017 ;
- 65% des offres concernent des CDI, 30 % des offres sont relatives à des CDD et 5 % d'entre elles relèvent autres types de contrats (CUI, ARDAN...);
- 75 % des offres d'emplois concernent des BAC + (secteur d'activité le plus représenté : Commercial Business Développement) ;
- 15 % des offres d'emplois concernent des BAC - ;
- L'ensemble des autres volets de la convention a été exploité et réalisé: La Place Pro, Le Forum des entrepreneurs, Club Experts, Enquête emploi, Forums de l'emploi ;
- 8 embauches de BRSA dont 1 période d'essai non concluant. Toutefois, malgré plusieurs rappels et alertes, les documents fournis par l'UPE 13 permettent uniquement de prendre en compte 2 embauches de bénéficiaires du RSA. L'UPE 13 doit faire le nécessaire pour récupérer les justificatifs afin de pouvoir prendre en compte l'embauche des 6 autres BRSA.

En conséquence les résultats de l'action sont insuffisants.

A cet égard, il est proposé de renouveler cette action du 01/11/2017 au 31/10/2018 avec un objectif de placement en emploi durable de 15 BRSA, soit moitié moins que l'année précédente.

L'action « Lab'Emploi » est également financée par la direction de l'Economie dans le cadre des pactes d'objectifs. Le montant alloué n'a pas encore été défini.

Un montant de 42.000,00 € est prévu sur les crédits de la Direction de l'Insertion : ce montant finance les dépenses liées à Lab'Emploi, aux clubs expert, aux forums de l'emploi et des entrepreneurs.

Ce rapport concerne le financement de l'association Entreprise 13 pour l'Emploi selon la proposition énoncée dans le tableau ci-annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL